Pipéracilline Panpharma 4 g, poudre pour solution injectable (I.M., I.V.) – [pipéracilline sodique]

PUBLIÉ LE 26/01/2026 - MIS À JOUR LE 09/11/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 13/08/2025

DCI
Pipéracilline sodique
Indications

- Elles procèdent de l’activité antibactérienne et des caractéristiques pharmacocinétiques de la pipéracilline.
- Elles tiennent compte à la fois des études cliniques auxquelles a donné lieu le médicament et de sa place dans l’éventail des produits antibactériens actuellement disponibles.
- Elles sont limitées aux infections graves dues aux germes définis comme sensibles notamment dans leurs manifestations septicémiques et endocarditiques, respiratoires, rénales et uro-génitales, gynécologiques, digestives et biliaires, méningées, osseuses.
- Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.

Laboratoire exploitant
Panpharma

Observations particulières

- Situation à l'hôpital : tension ;
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d’unités de la spécialité Pipertex 4g Polvere per soluzione iniettabile destinée initialement au marché italien ;

Lettre d’information du laboratoire Panpharma destinée aux professionnels de santé (04/03/2026)

- Remise à disposition prévue : début décembre 2026.

Un délai de quelques jours à plusieurs semaines peut être nécessaire pour la remise à disposition au niveau de l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament, notamment jusqu'en pharmacie

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l’exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l’étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d’information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d’interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l’exportation, doit être appliquée et respectée jusqu’à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.